

Parce que tout le monde compte

## DROITS EN MATIERE DE PLANIFICATION FAMILIALE

### NOTRE MISSION

UNFPA, Le Fonds des Nations Unies pour la Population est un organisme de développement international qui œuvre en faveur du droit à la santé et de l'égalité des chances pour chaque femme, homme et enfant. L'UNFPA offre son appui aux pays pour utiliser les données de population dans la formulation des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté et pour faire en sorte que toutes les grossesses soient désirées, que tous les accouchements soient sans danger, que tous les jeunes soient protégés du VIH et du SIDA et que toutes les filles et toutes les femmes soient traitées avec dignité et respect .

### C'est quoi la planification familiale?

C'est l'ensemble des méthodes et des pratiques qui permettent à un individu, un couple, de choisir librement le moment de procréer, et la taille de sa famille

### PLANIFICATION FAMILIALE: UN DROIT, FAISONS—EN UNE REALITE

«Tout couple et tout individu a le droit fondamental de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espace des naissances, d'être suffisamment instruit et informé de ces questions et de bénéficier de services adéquats en la matière»

(CIPD Caire 1994)



### Quels sont les avantages de la Planification Familiale?

La Planification Familiale - PF, comporte les avantages suivants :

- \* Elle sauve des vies en ce sens que , l' accès à la PF permet de réduire d' un tiers le nombre de décès maternels et de 20 % celui des décès infantiles ;
- \* L'espace des naissances contribue à accroître la survie de l'enfant ;
- \* La PF répond aux besoins non satisfaits des femmes qui veulent différer la prochaine naissance ;
- \* La prévention des grossesses non désirées limite le recours à l'avortement , une des causes principales de la mortalité maternelle;
- \* La PF présente des avantages économiques, entendez par là, les enfants moins nombreux bénéficient des possibilités d'éducation, une meilleure chance pour échapper à la pauvreté, des perspectives en matière d'éducation pour les filles ;
- \* Les services de PF renforcent la prévention des Infections Sexuellement Transmissible et celle du VIH ;
- \* L'accès à l'information et aux contraceptifs protège les jeunes contre les grossesses non désirées.

because everyone counts

## Situation actuelle de la planification familiale au Cameroun ?

- \* L'espacement des naissances au Cameroun présente des signes d'essoufflement. La prévalence contraceptive tourne autour de 11 % depuis une dizaine d'années.
- \* Les besoins non satisfaits en planification familiale sont importants.
- \* Les décès liés aux avortements et complications des avortements constituent % des décès Maternels
- \* La majorité des jeunes deviennent sexuellement actifs avant leur 20e anniversaire.
- \* Les nouvelles infections au VIH frappent plus les jeunes âgés de 15 à 24 ans.
- \* Les lois et les politiques sont restrictives vis-à-vis des jeunes et des adolescents en matière d'information et de services de planification familiale.

## Comment faire pour combler ce GAP ?

- \* Répondre aux besoins non satisfaits des femmes qui veulent différer la prochaine naissance ou éviter une nouvelle naissance non désirée;
- \* Assurer une meilleure prise de conscience pour qu'un plus grand nombre recherche la planification familiale ;
- \* Financer la planification familiale ;
- \* Assurer l'approvisionnement des fournitures ;
- \* Promouvoir la sécurité des produits contraceptifs

## Que fait l'UNFPA

### L'UNFPA comporte dans son mandat :

- \* De faire progresser le droit des couples et individus de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espacement des naissances, d'être suffisamment instruits et informés de ces questions et de bénéficier de services adéquats en la matière ;
- \* De faciliter l'accès à la planification familiale sans obligation ;
- \* De fournir les contraceptifs dans le secteur public, tout en plaidant pour un investissement accru au profit des services de PF.



**Contact:**

Tel : 237 2221 9863 / 2221 9864 / 2221 0461 / 9629  
8163

<http://cameroon.unfpa.org>

## Réalisations du 4<sup>e</sup> Programme

**En rapport avec la planification familiale, l'UNFPA a eu à :**

- Réorganiser les formations sanitaires
- Renforcer les services à base communautaire
- Introduire la Santé de la reproduction dans les entreprises
- Renforcer la Santé de Reproduction des Adolescents/Jeunes
- Développer le plan de sécurisation des produits contraceptifs

## Composante SR dans le 5<sup>e</sup> Programme UNFPA-Cameroun

Cette composante a pour objet l'utilisation accrue des services de santé de la reproduction de qualité à travers le repositionnement de la planification familiale, le renforcement des Soins Obstétricaux et Néonataux d'urgence et des Soins Après Avortement (SAA), la lutte contre les fistules obstétricales (FO), la promotion de la Santé de la Reproduction des Adolescents (SRA), le renforcement du système d'information sanitaire pour le suivi et l'évaluation, et la promotion de la planification décentralisée